

L'an deux mille quinze, le vendredi 11 décembre, à 18H30, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.

**Présents** : Roger NACCACHE, Bruno MARTINET, Olivier LE CAM, Patrice CLAMOTE, Caroline SAILLARD, Christelle BARRIERE, Hervé COLINOT, Céline ROBERGE, Sébastien JORANDON, Martine MÉTÉNIER, Luc GOLDENBERG, Bertrand SERVOIS.

**Excusée** : Sandrine VOCORET

**Secrétaire de séance** : Olivier LE CAM  
-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe le montant des astreintes semaine complète à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit : *Filière Technique* : Astreinte d'exploitation une semaine complète : 159.20 €, *Filière Police Municipale* : Astreinte pour une semaine complète: 149.48 €
- décide d'attribuer des bons d'achats pour le concours des maisons fleuries d'un montant total de 343 € à prendre chez « LARGARDE-GALTIER » à Marseilles les Aubigny et chez « FLORAFAN-MAHE » à Argenvières. Ce montant sera imputé à l'article 6232.
- adopte les décisions modificatives suivantes : Dépenses article 60621 : - 6 000 €, Dépenses article 6156 : - 6 000 €, Dépenses article 6411 : + 12 000 €.
- décide : de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur COLAS Alain, receveur municipal durant son exercice à la Trésorerie de BAUGY, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la S.P.A. du Cher.
- décide l'élaboration d'un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité les locaux,
- autorise monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Pour extraits conformes  
Le Maire,  
NACCACHE Roger,

